

### **Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023**

Date de la convocation : 20/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents :

Absents :

#### **Convention d'occupation du domaine public**

M. le Maire informe qu'une administrée a déposé une demande d'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public. Elle souhaite isoler par l'extérieur de 13 cm d'épaisseur sa propriété située rue de Lattre de Tassigny.

Après lecture de la convention d'occupation du domaine public, le conseil municipal émet un avis favorable en précisant que la largeur minimale après travaux sera de 1,50 m libre de mobilier urbain ou de tout autre obstacle éventuel.

### **Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023**

Date de la convocation : 20/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents :

Absents :

#### **Convention d'occupation du domaine public**

M. le Maire informe qu'une administrée a déposé une demande d'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public. Elle souhaite isoler par l'extérieur de 13 cm d'épaisseur sa propriété située rue de Lattre de Tassigny.

Après lecture de la convention d'occupation du domaine public, le conseil municipal émet un avis favorable en précisant que la largeur minimale après travaux sera de 1,50 m libre de mobilier urbain ou de tout autre obstacle éventuel

### **Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale**

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (5 pour, 3 contre) décide de majorer de 15% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

### **Convention VENDEE EAU pour le programme « Chaque goutte compte »**

Vendée Eau accompagne depuis 2006 les collectivités et établissements publics volontaires dans l'étude et la mise en œuvre de solutions en faveur de la réduction et la maîtrise des consommations d'eau des bâtiments publics dont elles ont la charge. En 2015, Vendée Eau lance le programme « Chaque Goutte Compte » afin de poursuivre la mobilisation des collectivités sur ce sujet. La méthode proposée dans ce programme vise à rendre les collectivités autonomes dans la démarche de diagnostic et de déploiement d'un plan d'actions, et à inscrire ainsi durablement la question de l'eau au cœur de la gestion des équipements publics.

Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette démarche qui serait plus onéreuse (mise en place de matériel hydroéconome) que la consommation actuelle des branchements communaux d'eau potable.

En revanche, pour sensibiliser les habitants, le conseil municipal est favorable à organiser une réunion publique avec distribution gratuite de mousseurs (économiseurs d'eau)aux habitants.

### **PLUi – Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

Lors d'une réunion de travail, des remarques et des propositions ont été retenues :

- Une obligation de récupérateur d'eau sur chaque propriété,
- Du fait de la vente du Camping des Batardières, il devra rester en zone de loisirs. Lors de l'aménagement, une attention particulière sur les nuisances sonores sera apportée,
- Régulation de construction de piscines sur les parcelles inférieures à 500 m<sup>2</sup>,

### **Police Mutualisée Longeville sur Mer/Avrillé/le Bernard/St hilaire la Forêt**

La commune du Bernard résilie la convention de mutualisation des services de Police Mutualisée le 31/12/2023.

Les élus souhaitent travailler sur un nouveau projet de convention, voir une facturation des services et non une cotisation trimestrielle.

### **Ecoulement de l'eau rue des Mûriers**

M. le Maire ira voir le propriétaire pour lui demander de nettoyer son fossé.

### **Demande d'occupation du terrain de loisirs**

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'autorisation d'une association du Bernard d'occuper le terrain de loisirs :

Le lundi après-midi de 15 h à 16 h 30, avec les adultes du multisport santé,

Le mercredi matin de 9 h 30 à 12 h 30, avec les enfants du multisport.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

### **Questions diverses**

#### **Propriété 1bis, rue des Mûriers (AC60)**

Un mail a été adressé au propriétaire lui demandant l'acquisition d'une emprise de 6m<sup>2</sup> pour un accès à la parcelle communale AC 61.

#### **Maison de santé**

Demande d'une ostéopathe de louer ou sous-louer une journée ou une 1/2 journée une pièce.

Les élus suggèrent qu'elle fasse la demande auprès des infirmières.

#### **Rencontre avec le Président de Vendée Grand Littoral**

Temps d'échanges avec les élus de Saint Hilaire la Forêt le 30/11/2023 à 14 h en mairie.

#### **Marché « Les 4 heures de la Forêt »**

Joël ROCHE informe le conseil municipal qu'il ne s'occupera plus de l'organisation matérielle du marché.

#### **Concours photos**

Le jury se réunira mercredi 4/10 à 20 h. (conseillers municipaux membres du jury : Eric Jadeau, Marina Kerguen, Pauline Rousselot et Martine COTTET).

#### **Lavoir de La Courolle**

Alain Rambaud suggère une remise en état du bâtiment.